MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : EAUSFIA |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **(N° Abonnement)**

Type de contrat : FACTURATION EAU SIX-FOURS-LES-PLAGES METROPOLE TPM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **REGIE EAU SIX-FOURS-METROPOLE TPM** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **REGIE EAU SIX-FOURS-METROPOLE TPM.** Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 14 ZZZ 510948

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : REGIE DE L'EAU SIX-FOURS METROPOLE TPM Adresse : 81 avenue de la Mer Code postal : 83140 Ville : SIX-FOURS-LES-PLAGES Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) — IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F R |_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_| — |_|_|_|_| |_|_| |_|_| (|_|_|_|)

Mode de prélèvement choisi : ☐ MENSUEL (le 10 de chaque mois)
(Cochez la case) Dans ce cas, remplir également le contrat de mensualisation (Page1, 2 et 3)

OU ☐ A ECHEANCE (2 fois par an)
Dans ce cas, ne remplir que le mandat de prélèvement (Page 1)

En l'absence d'indication de votre part, le choix à échéance sera choisi par défaut.

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Signé à : — Signature :

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

Rappel : *En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par REGIE EAU SIX-FOURS METROPOLE TPM. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec REGIE EAU SIX-FOURS METOPOLE TPM.*

Données personnelles : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en place du prélèvement automatique. Les données enregistrées sont conservées 5 années après l'arrêt du mode de paiement par prélèvement automatique. Elles sont réservées à l'usage de la Régie Eau Six-Fours Métropole TPM et ne pourront être transmises. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Métropole de Toulon Provence Méditerranée – À l'attention du délégué à la protection des données – 107 boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 9, ou par mail : donnees_personnelles@metropoletpm.fr